

# CITOYENS de la Mer

## Le Manifeste

La lutte pour la reconnaissance des droits de chacun a toujours été une prérogative de l'histoire humaine. Les deux derniers siècles ont été marqués par des progrès significatifs, grâce aux constitutions des États libéraux et modernes, qui ont affirmé les droits naturels et fondamentaux.

Il est loin d'être acquis qu'après soixante ans, les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la soi-disant « *Magna Carta de l'humanité* », et dans le *Manifeste de Ventotene*, soient aujourd'hui connus, compris et surtout appliqués. Est-il raisonnable d'appliquer un traitement différent et de distinguer ceux qui fuient la persécution et les menaces contre leur vie de ceux qui fuient parce qu'ils n'ont plus rien pour vivre ?

Partant de ce constat, à Matera, Cité de la Paix, Energheia a proposé en 2023 l'initiative « **La littérature comme outil d'engagement civique** » : le projet **Citoyens Internationaux de la mer**, visant à sensibiliser et éduquer les nouvelles générations sur la question des migrations et le chemin ardu de la protection des droits des migrants, en les identifiant comme **Citoyens de la mer**.

## Le mythe d'Europe, naufragée et invitée

Il existe un thème intimement lié à celui de l'Europe, de l'Europe. C'est le thème de l'amitié.

Même à une époque où une rationalité désenchantée semble pouvoir se passer de tout fondement extérieur, nous sommes accueillis — ou aspirons, plus ou moins consciemment, à l'être — par de grands mythes. Et la question est, à cet égard, de savoir s'il existe encore des mythes « *disposés* » à nous accueillir.

S'ils existent encore, s'ils ont jamais existé, des mythes capables de façonner l'Europe, de contenir dans un paradigme une patrie européenne qui, comme l'Italie de Virgile, est en train de fuir. Ou si leur destin, le destin des mythes, leur triste vocation, n'est pas simplement de raconter son impossibilité, aujourd'hui peut-être pas plus que sa lassitude. Une Europe lasse d'elle-même, de sa mission ?

L'Europe, ébranlée par une insécurité dominatrice et donc – paradoxalement – contrainte, condamnée à l'hégémonie, à la curiosité, ne fait rien et n'a rien fait d'autre que de prendre la mer dans son histoire, dans son évolution. Périclès invita les Athéniens à considérer les navires comme leur patrie, les émancipant de la terre, les déterritorialisant, pour les soustraire à la menace perse incontestable. À partir du mythe fondateur de la nymphe Europe qui porte son nom. Europe, la Phénicienne, trompée et venue d'Asie ; ainsi, Europe, une nymphe venue d'Asie, fit naufrage avant de devenir elle-même une terre de débarquements. Europe est symbolisée par une sorte de naufrage, en tout cas par une « transmission » d'une nymphe d'Asie. Partant de ce mythe fondateur, les mythes européens sont en effet des mythes paradoxaux de voyage, d'invention de l'autre, tantôt de l'hôte (*hospes*), tantôt de l'ennemi (*hostis*), d'une curiosité avide d'hégémonie ou de savoir, ou peut-être, mieux encore, des deux. Mais là où il y a la mer, il y a déjà la promesse d'un naufrage, et là où il y a naufrage, il y a les noyés et les rescapés, c'est-à-dire les naufragés que l'on attend sur chaque rivage, tout comme nous attendons l'ami inconnu, celui qui peut nous blesser ne serait-ce qu'en nous rappelant notre destin commun. Chaque

île de l'archipel, image chère à Massimo Cacciari, attend son naufragé et l'attend pour lui permettre de découvrir sa mission la plus authentique. D'autres figures fondatrices de notre histoire, de notre mythologie, sont précisément des naufragés qui ont retrouvé leur terre natale. Énée n'était pas le premier non plus, et de toute façon, Énée, qui fonda Rome, venait lui aussi d'Asie. Chaque solitude attend son ami, attend que son ami soit préservé dans son irréductibilité, pour sauver sa différence, comme dans les amitiés exceptionnelles décrites dans un magnifique passage de Nietzsche dans *Le Gai Savoir*, auquel Cacciari a consacré des pages lumineuses. Le naufragé est par définition aussi un spectateur, car il a survécu, mais il sait dans cette survie qu'il fera de nouveau naufrage, que son destin réside dans le naufrage. Comme Dieu, Cacciari le note encore, il est lui-même un étranger, donc un Dieu bien plus étranger, bien avant d'être un maître de l'hospitalité.

Ainsi, l'Europe, dont j'ai parlé plus tôt, l'Europe phénicienne, naufragée par la traduction, par l'enlèvement, est elle-même naufragée avant même d'être une terre de naufrages, une terre pour les naufragés. Et c'est probablement à cette genèse dramatique qu'elle doit son agitation incessante, cet exercice d'un questionnement infini. À bien y réfléchir, la philosophie elle-même naît de ces agitations. C'est à ce naufrage originel que la philosophie elle-même est due.

Et ce naufrage originel nous incite à interpréter le rôle de l'« ami de l'humanité » naufragé, comme Freud l'attribuait de façon non conventionnelle à Einstein dans la fameuse correspondance sur le rayonnement possible de la guerre à partir du système des relations humaines, « imploré » par l'enthousiasme naïf du grand physicien allemand.

## **Navigation et naufrages dans la philosophie de la mer**

Fuitant une cité détruite par la guerre, par la férocité des armes achéennes, les Troyens, menés par le héros Énée, atteignent les rivages d'une terre étrangère. Virgile relate le destin de ces réfugiés. Il raconte leurs souffrances en mer, les douleurs endurées durant les longues heures de navigation, les brûlures de l'eau salée sur leurs membres, le

rejet de l'Europe et de l'Asie. Enfin, il relate leur demande d'asile lorsqu'ils atteignent les côtes libyennes. Mais ceux qui devraient les accueillir se montrent hostiles ; ils menacent d'incendier leurs navires, leur refusent l'hospitalité sur la plage et toute forme d'accueil. Les Troyens s'indignent alors de ce comportement, indigne de quelqu'un qui appartient à l'« humanité ». Il va à l'encontre des principes mêmes qui doivent soutenir les liens unissant les hommes, car ils appartiennent à la famille humaine, avant même toute forme de citoyenneté. Sénèque avait exposé les principes fondamentaux de principes similaires : « tendre la main aux naufragés, montrer le chemin à ceux qui l'ont perdu, partager le pain avec les affamés », en se basant sur le fait que « la nature nous a créés apparentés ».

Amenés devant Didon, reine de ces terres carthagoises, les Troyens, pour plaider leur cause, ne demandent qu'une chose : *proprie res aspice nostras*, c'est-à-dire, *examinez attentivement notre destin*. Nous venons de loin, mais nous sommes humains, comme vous. Si vous nous regardez attentivement, vous verrez que ce que nous demandons, c'est un refuge contre les flots, une terre où reposer nos corps brisés et épuisés. Que nous ne venons pas apporter la guerre, que notre intention n'est pas de piller vos richesses, que nulle violence ne réside dans nos cœurs. Regardez-nous attentivement, et vous verrez que nous sommes humains, que nous avons souffert et que nous demandons à être accueillis et traités avec humanité.

## **Migration : un concept descriptif et ses implications normatives**

La Déclaration Universelle des droits de l'homme, approuvée le 10 décembre 1948 par les Nations Unies, reconnaît le droit de demander l'asile en cas de persécution dans un autre pays – sauf si les personnes recherchées sont accusées de crimes non politiques ou d'actes contraires « aux buts et principes des Nations Unies ».

Selon le **Manifeste Ventotene 2.0**, en 2019, le solde migratoire net vers l'UE s'élevait à 1,5 million de personnes, dont seulement 0,6 % de la population totale de l'UE avaient besoin d'une protection internationale. On comptait environ 100 000 entrées irrégulières. Suite à l'invasion de

l'Ukraine par la Russie en 2022, le nombre de ressortissants de pays tiers résidant légalement dans un pays de l'UE a atteint 27,3 millions en 2023, soit 6,1 % de la population totale de l'UE. Environ 73 % des migrants vivaient dans quatre États membres seulement : l'Allemagne (28 %), l'Espagne (16 %), la France (15 %) et l'Italie (14 %).

Au total, les ressources du Fonds « Asile, migration et intégration » allouées aux mesures d'intégration (telles que la formation linguistique, l'orientation professionnelle et sociale) dans le cadre des différents programmes mis en œuvre dans les États membres se sont élevées à environ 1 milliard d'euros pour la période budgétaire 2014-2020 et ont presque doublé pour la période 2021-2027, atteignant environ 1,9 milliard d'euros. Des ressources supplémentaires provenant du Fonds sont gérées directement par la Commission et allouées aux mesures d'intégration. D'autres fonds de l'UE, tels que le Fonds social européen (FSE), le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional et d'autres programmes comme Erasmus+, peuvent également contribuer à l'intégration des migrants et des personnes issues de l'immigration.

La migration est une affaire de personnes et de relations. La relation entre ceux qui émigrent de leur pays d'origine est rompue, tandis que la relation avec le pays d'arrivée reste à construire, et cette construction ne sera pas exempte de méfiance mutuelle, de constructions sociales négatives liées à l'image du migrant, dépeint comme « quelqu'un » à tenir à distance, notamment face à l'exaspération idéologique et médiatique, faisant référence à certains incidents criminels, qui ne peuvent en aucun cas être généralisés. Tout être humain doit être reconnu pour ses forces et ses faiblesses, qui appartiennent à tout autre être humain, mais souvent l'humanité du migrant est étouffée et parfois anéantie sous le poids des préjugés et des peurs qui existent dans les sociétés. Et c'est précisément la dimension humaine de ces personnes qu'il faut retrouver afin d'écouter et de comprendre le migrant. Est-ce un phénomène nouveau, propre à notre époque ? Ou bien cela relève-t-il de la tradition historique de l'humanisme libéral et civique qui, offrant des formes idéologiques aux aspirations nationales, voit d'un bon œil la

mondialisation des biens, car elle accroît la richesse entre les mains de quelques oligarques, mais non la libre circulation des personnes ?

Dans leur vie quotidienne, les citoyens européens perçoivent la société différemment de la manière dont elle est représentée en politique, car les membres des sociétés multiethniques et multiculturelles sont formés dès l'enfance à avoir une vision différente des choses. Certains voient la forêt tandis que d'autres voient les arbres, saisissant des différences qu'une approche culturelle unique ne peut, par essence, appréhender : cela peut constituer une valeur ajoutée dans le domaine de la recherche technique et scientifique, apportant une plus grande innovation, créativité et flexibilité face aux besoins des marchés locaux.

Les revendications d'autochtonie vantées (propres à de nombreux peuples, même dans l'Antiquité) se révèlent, à y regarder de plus près, *proprius aspice*, être de simples façades, construites avec des matériaux fragiles et souvent trompeurs. Ce sont des récits qu'il convient de remettre en question car ils peuvent engendrer des politiques qui favorisent l'oppression et, en fin de compte, la perte de liberté. Dans la littérature la plus éclairée sur le plan philosophique, visant à démasquer ces mécanismes, Leopardi écrivait : « *De l'opinion ancienne et présomptueuse de divers peuples se croyant indigènes, et donc différents par la naissance ou les droits des autres hommes, opinion par laquelle ils justifiaient leurs conquêtes, leur prééminence nationale, les prétentions que chaque peuple avait sur les autres peuples, leur absence de toute lois envers les étrangers, leur esclavage national ou individuel, l'oppression des locataires ou des étrangers domiciliés, bref, leur haine envers les autres nations, alors qu'ils professaient l'amour de la leur et se considéraient obligés par la loi et la nature envers leurs propres citoyens ou compatriotes.* »

## **Urgences mondiales auxquelles seule une Constitution terrestre peut répondre**

Seule la mise en place de mécanismes et d'institutions mondiales de

garantie appropriés permet de relever adéquatement les grands défis planétaires. Analysons cinq de ces défis ou catastrophes, car c'est des réponses qui leur seront apportées que dépendent la paix, l'égalité, les droits et les biens fondamentaux, à commencer par la vie et la survie de tous.

### *Le sort des migrants*

La situation critique des centaines de milliers de migrants qui, chaque année, fuient une ou plusieurs tragédies à travers le monde, constituent une urgence particulière.

Refoulés à nos frontières, ils subissent, lorsqu'ils ne périssent pas dans leurs épreuves, l'oppression et la discrimination raciste dans nos pays. Cette situation critique résulte d'une violation flagrante du droit à la liberté d'émigrer. Ce droit trouve ses origines au début de l'époque moderne, où il servait à légitimer la conquête et la colonisation du « Nouveau Monde » par les Espagnols. Aujourd'hui, ce droit est codifié aux articles 12, paragraphe 2, et 14, paragraphe 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, aux articles 12, paragraphes 2 et 3, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, et à l'article 35, paragraphe 4, de la Constitution italienne. Par conséquent, chaque fois que des accords sont conclus avec des pays de départ de migrants pour les empêcher de quitter leur territoire, ou que des blocus ou des opérations navales sont envisagés dans ce but, un droit fondamental inscrit dans le droit international et le droit constitutionnel en vigueur, ainsi que le principe de l'égalité de tous les êtres humains, sont bafoués. Plus grave encore est le projet, aujourd'hui en Italie, par le gouvernement de droite, de déporter des migrants vers des centres de détention en Albanie ; les migrants ne sont pas des objets, mais des personnes, et leur transfert hors de nos frontières contre leur gré constitue non seulement une violation du droit d'émigrer, mais aussi un enlèvement.

Une question théorique fondamentale se pose alors. La citoyenneté, qui, aux origines du constitutionnalisme, était un facteur d'inclusion, en tant que négation des différences de statut inhérentes à l'*Ancien Régime*,

est aujourd'hui devenue le dernier accident de parcours qui différencie les personnes en fonction de leur naissance. De ce fait, il contredit le principe d'égalité et l'universalisme des droits de l'homme, qui, dans toutes les chartes internationales et dans la plupart des constitutions nationales, à l'exception des droits politiques conférés dans chaque pays à ses citoyens, sont attribués à tous en tant que personnes.

L'effet de ces inégalités illégitimes de *status* et de ces violations des droits humains des migrants, du droit d'émigrer au droit à la vie, se traduit par un nombre croissant de morts : des milliers de personnes se noient chaque année en Méditerranée ou sont refoulées aux frontières entre les États-Unis et le Mexique. Ces morts sont le résultat des politiques de nos gouvernements, soutenues par l'indifférence, voire pire, le consensus d'une grande partie de notre opinion publique.

Ces politiques, précisément parce qu'elles visent à générer un consensus, provoquent, par l'effet contagieux et légitimant l'inhumanité manifestée au plus haut niveau de l'État, un abaissement du sens moral au niveau des masses. Pour contrer ces violations des droits, une Constitution de la Terre doit garantir le droit d'émigrer de son pays tout en prévoyant l'obligation, logiquement impliquée par elle, de satisfaire à ce droit par le droit d'immigrer dans un autre pays. Plus généralement, il faut abolir cette dernière différence de *status* fondée sur la naissance, déterminée par les nationalités, ou accorder à tous les êtres humains une citoyenneté universelle, en tant que citoyens de la Terre. Seuls le racisme et l'immoralité de masse, alimentés par des politiques xénophobes, rendent impensable, en Italie, même d'accorder la citoyenneté aux migrants ou aux enfants de migrants nés ou élevés en Italie et coupables uniquement d'être nés de parents étrangers.

Et pourtant, ce sont précisément ces politiques qui nourrissent une utopie : l'idée que la pression croissante des exclus à nos frontières peut être repoussée par les lois et la violence. Ce sont des politiques à courte vue qui ignorent que la migration est un phénomène croissant et irréversible, destiné à submerger les frontières nationales et à redessiner les espaces politiques et juridiques. Ces politiques oublient le rôle du progrès que les migrants ont toujours joué, historiquement. Pensons à la formation de ce qui est aujourd'hui la plus grande puissance mondiale,

les États-Unis. La population américaine s'est entièrement constituée grâce à la migration et donc grâce à l'interaction entre de multiples cultures sous les principes d'égalité et de liberté. La population des États-Unis, principalement originaire d'Angleterre et des Pays-Bas, ne comptait que 250 000 habitants au début du XVIIIe siècle et un peu moins de 4 millions, précisément 3 929 214, en 1790. En 2023, elle avait atteint 339 996 563 habitants, venant du monde entier et représentant 4,25 % de la population mondiale, avec des taux d'émigration annuels extrêmement élevés, particulièrement au début du siècle dernier.

### **La gouvernance du monde occidental comme version modernisée du régime colonial**

Le modèle de souveraineté égale des États, dit-on, engendre une anarchie et des conflits internationaux considérables, tantôt larvés, tantôt chauds, entre les grandes puissances pour la gouvernance du monde. Aujourd'hui, la plus grande puissance, militairement et économiquement, est sans conteste celle des pays occidentaux. Malheureusement, la gouvernance exercée par ces pays porte en elle, comme un code génétique, leur passé colonial. Malgré les processus de décolonisation, les dirigeants actuels des puissances occidentales ont hérité de la mentalité coloniale qui s'est développée au fil des siècles, fondée sur l'auto-représentation d'abord comme un monde chrétien, puis comme un monde civilisé, et enfin comme un monde libre.

L'origine de cette idée de la primauté de l'Occident, de sa présentation de lui-même comme monde civilisé, voire supérieur, et de l'asymétrie qui en résulte entre « nous » et « eux », est liée à la découverte et à la conquête des Amériques. Francisco de Vitoria fut le premier à élaborer les fondements philosophiques et juridiques de la conquête et des colonisations subséquentes. Dans ses conférences à Salamanque dans les années 1430, Vitoria a nié la validité de tous les anciens titres sur lesquels les Espagnols avaient fondé leurs invasions : la prétention à la souveraineté universelle de l'Empire et de l'Église, le *ius inventionis* des terres inconnues, mais en réalité habitées par des peuples indigènes, ou pire encore, la concession spéciale aux « très catholiques » rois

d'Espagne et « leurs héritiers et successeurs » de « toutes les îles et continents avec tous leurs domaines, villes, forteresses, lieux habités trouvés et à trouver, découverts et à découvrir », décrété le 4 mai 1493 par la *Bulle Inter Caetera* du pape Alexandre VI. À ces prétentions manifestement infondées, Vitoria opposa, comme revendications légitimes à l'occupation du Nouveau Monde, une longue série de droits édifiants universellement accordés à tous les êtres humains, mais en réalité inégaux et asymétriques puisque seuls les Espagnols pouvaient alors les exercer : d'abord, le « *ius migrandi* », c'est-à-dire le droit de s'installer au Nouveau Monde et d'acquérir la citoyenneté ; ensuite le « *ius peregrinandi et degendi* », puisque les mers, les fleuves et les ports étaient des « *biens communs* » ; puis le « *ius commercii* », le « *ius occupationis* » des terres incultes, et le « *ius praedicandi et annuntiandi Evangelium* » ; enfin, comme règle finale, le droit des Espagnols de défendre ces droits même par la mesure extrême de la guerre. Ce qu'ils firent, sous la forme de massacres. Aux origines de la modernité se trouve un génocide : la destruction des civilisations précolombiennes et l'extermination, également due aux épidémies apportées par les Européens (notamment la variole, la rougeole et la tuberculose), de près de 90 % des populations indigènes, soit environ 70 millions de personnes.

L'idée de l'Occident comme centre du monde s'est imposée à l'aube de l'ère moderne, lorsque le *ius gentium* a été défini par Francisco de Vitoria, puis par Alberico Gentili, Francisco Suárez et Hugo Grotius, comme un système de relations entre nations civilisées uniquement, c'est-à-dire entre les États européens naissants. Ce système a ensuite été affiné et consolidé avec le développement de la pluralité des États souverains, décrits par Thomas Hobbes et une grande partie de la philosophie politique moderne comme une société sauvage à l'état de nature, ou en « guerre perpétuelle ». Il en résulta une double opposition entre l'État civilisé réalisé par les systèmes européens et l'état non civilisé ou naturel qui est précisément, d'une part, l'ensemble des États souverains virtuellement en guerre entre eux et, d'autre part, les populations non civilisées et sauvages que l'Occident a toujours prétendu, comme tâche historique, conquérir, évangéliser et civiliser.

## **Immigration clandestine, droit international et présence de migrants dans les prisons italiennes**

La prison n'est pas un lieu normal. Et elle l'est encore moins si vous êtes étranger, si vous ne maîtrisez pas la langue locale, si votre parcours migratoire a été difficile, ou si vous ignorez les raisons de votre arrestation ou de votre condamnation. La question vaste et complexe des migrations est aujourd'hui traitée de manière simplifiée. Elle est instrumentalisée et démagogiquement assimilée à la question criminelle, alors qu'il s'agit avant tout d'un problème social, géopolitique et économique. Pour appréhender pleinement ce phénomène, il faut commencer par la présence d'étrangers en situation régulière en Italie. Selon les données officielles, on compte un peu moins de cinq millions et demi de résidents étrangers, soit 9 % de la population totale. Ce chiffre ne cesse d'augmenter : au 1er janvier 2023, on recensait environ 5 millions de résidents étrangers, soit 8,7 % de la population. À ceux-ci, il faut ajouter au moins 500 000 étrangers en situation irrégulière en Italie. Si l'on considère la présence des étrangers en prison, selon les données les plus récentes, ils représentent environ 31,5 % de la population carcérale totale. Ces dernières années, la présence de détenus étrangers a diminué, malgré les débats politiques et médiatiques qui présentaient un tableau bien plus alarmant, et malgré, comme mentionné précédemment, la croissance avérée du nombre de résidents étrangers, en situation régulière ou irrégulière, dans notre pays. À titre de comparaison, il y a vingt ans, le pourcentage total de détenus étrangers atteignait 37,5 %. Nous avons donc constaté une baisse de plus de six points de pourcentage. Pourtant, des campagnes électorales se sont construites autour de l'équation immigration = criminalité.

La réduction du nombre de détenus étrangers est en grande partie due aux communautés roumaine et albanaise. La présence de Roumains en prison a progressivement diminué au fil du temps, tout comme celle des Albanais. C'est le résultat positif de l'intégration communautaire, de la présence des nouvelles générations et des réunifications familiales. À l'inverse, si l'on considère d'autres communautés largement représentées en prison, on constate que le pourcentage de détenus

marocains et tunisiens tend à augmenter légèrement. Dans les deux cas, il s'agit de pays non membres de l'UE qui ont subi d'importantes restrictions en matière d'accès à la régularisation et, par conséquent, à des emplois plus stables. Ce sont des communautés où la présence féminine est plus faible. On y observe moins de formes d'intégration, ce qui a un impact négatif sur les flux carcéraux.

Malheureusement, la population carcérale étrangère subit des discriminations en prison par rapport à la population autochtone, malgré le fait que les Italiens reçoivent des peines nettement plus lourdes pour des crimes plus graves, et malgré des peines beaucoup plus longues. Les données confirment que les Italiens ont un accès plus facile aux mesures alternatives et au placement familial, grâce au soutien de leurs proches et à leurs liens locaux, ce qui, c'est souvent le cas pour les étrangers, qui ne bénéficient pas des outils de réinsertion adéquats proposés par les Institutions.

Ce cadre inclut une politique visant à supprimer toutes les formes d'accueil, y compris pour les mineurs. Aujourd'hui, les mineurs étrangers non accompagnés représentent jusqu'à 50 % de la population carcérale juvénile, détruisant ainsi un système qui fonctionnait auparavant correctement. Nombre de ces enfants sont issus de parcours migratoires tragiques au cours desquels ils ont subi torture, maltraitance, solitude et mépris. Lors des observations en prison menées par Antigone, nous avons souvent rencontré de jeunes hommes, comme le protagoniste du film « *I Captain* » de Matteo Garrone, accusés d'être des passeurs, alors qu'ils étaient manifestement victimes de trafic d'êtres humains, un fléau dont ils ne pouvaient s'échapper que par la mort. L'exemple de Maysoon Majidi, une militante kurde-iraniennne emprisonnée en Italie puis acquittée, injustement accusée d'être une trafiquante, en est une illustration.

Il serait finalement nécessaire d'abandonner les discours punitifs, prohibitionnistes et sécuritaires. Au contraire, nous devrions nous appuyer, même dans le domaine des migrations, sur les statistiques sociales et criminelles ainsi que sur une analyse critique, afin d'évaluer qualitativement et quantitativement un phénomène complexe. Les simplifications sont toujours le prélude à l'injustice.

Les individus cultivent des idées de liberté et de justice qu'ils tentent de traduire en formes historiques concrètes, mais à l'ère post-mondialisation où nous vivons, quel objectif devons-nous viser : un système juridique supranational visant à maintenir la paix, ou une pratique politique républicaine aux niveaux national et international qui préserve la possibilité d'évolution politique ?

La mer, par définition étrangère à la survie de l'homme qui cherche à la dominer et à l'exploiter, incapable de s'y intégrer, peut constituer le cadre d'une autre manière d'être **Citoyen du monde**.

À Matera, en 2023, s'inspirant des réflexions sur la Philosophie de l'Océan, est née l'idée de délivrer un passeport maritime, reconnaissant les droits humains à toute personne secourue d'un naufrage, avec un document d'identité temporaire permettant de surmonter l'*impasse* du manque de reconnaissance du statut de réfugié ou de migrant économique, qui constitue actuellement le nœud d'un vide législatif dans lequel s'insèrent des mafias.

### **Dépasser l'individualisme : De l'intégration à l'interaction pour promouvoir la coexistence civile entre les peuples**

La philosophie et la littérature peuvent nous rappeler combien la Méditerranée a été un lieu d'hospitalité, de dialogue, d'échanges culturels ininterrompus, un espace de liberté et d'élans fiers. Un lieu où le soleil de l'histoire a brillé, donnant naissance à l'Europe et à son caractère spécifique. La philosophie et la littérature peuvent aussi déconstruire les récits identitaires (montrant que notre passé ne s'enracine pas dans une seule terre) ; surtout, elles peuvent indiquer ce qui a toujours été la vocation authentique de l'Europe, à savoir son statut d'archipel, formé par la connexion et la coexistence des identités diverses et multiples qui le constituent.

Le terme « identité » partage la même racine que le mot grec « *idiotes* ». Toute identité repliée sur elle-même, isolée, est **idiotes**, et aucune identité de ce type n'a jamais été le fondement d'une communauté forte et libre, capable d'exprimer des énergies novatrices et une dynamique sociale de croissance et de développement. Lorsque l'Italie était le cœur

économique et culturel de l'Europe durant la Renaissance, et qu'elle produisait une richesse dont elle bénéficie encore aujourd'hui, sa force motrice était la curiosité et l'ouverture aux autres langues, religions et traditions. Le plus important philosophe de l'époque, Pic de la Mirandole, soutenait que l'identité de ceux qui se confinent à une seule culture s'étiolé, c'est-à-dire qu'elle devient étriquée et angoissée, étouffante, suffocante. Car notre identité (à laquelle nous ne devons pas renoncer, qui est indubitablement constitutive de ce que nous sommes et qui possède ses propres caractéristiques spécifiques la distinguant des autres) grandit et s'épanouit lorsqu'elle réfléchit et dialogue avec ce qui est autre qu'elle-même. Ce n'est qu'en adoptant le point de vue de l'autre qu'une identité, individuelle ou collective, peut se regarder de l'extérieur, reconnaître ses propres défauts et lacunes, et ainsi se connaître et gagner en force. La mer, pour Pic de la Mirandole aussi, était l'antithèse de toute forme de repli sur soi, une image de la navigation comme découverte des autres et de soi-même.

Ces Troyens, enfants d'Asie, menés par Énée, seront finalement accueillis, et ils quitteront alors les rivages libyens pour un voyage qui les conduira en Italie, d'abord en Sicile, puis sur la côte du Latium, où ils s'établiront et où leurs descendants fonderont Rome. Rome est la fille de réfugiés d'Asie, que Virgile appelle par de nombreux noms (naufragés, vétérans, vaincus, abandonnés, exilés, rescapés).

Ces réfugiés se mêleront aux peuples qu'ils trouveront sur cette terre à leur arrivée : les peuples latins. Pour Sénèque, « *Rome a pour fondateur un exilé, un réfugié qui avait perdu sa patrie et entraîné avec lui une poignée de survivants à la recherche d'une terre lointaine... vous aurez du mal à trouver une terre encore habitée par des indigènes : tout est le résultat de mélanges et de greffes.* » Plus encore, Rome est née de l'accueil et de l'octroi de l'asile à tous ceux qui le recherchaient : à Rome, « *on accueillait tout le monde, sans livrer les esclaves à leurs maîtres, les débiteurs à leurs créanciers, ni les meurtriers aux magistrats, mais on disait accorder l'asile à tous* » (Plutarque). Padoue fut également fondée par des réfugiés – les Énètes (dont sont issus les Vénètes), alliés des Troyens, fuyant eux aussi leur patrie, la Paphlagonie (l'actuelle Turquie), après la mort de leur roi durant la guerre de Troie, ils atteignirent la mer

Adriatique, accompagnés du héros Anténor, pour débarquer sur les côtes de l'actuelle Vénétie, où ils rencontrèrent les Euganéens, et de là, ils se répandirent dans toute la région, bâtissant, sous la direction d'Anténor lui-même, la ville de Padoue. Les racines légendaires de l'Italie, de l'Europe, de l'Occident, plus largement, constituent un antidote à tout récit d'autochtonie ou d'indigénéité présumée.

L'Europe de l'intégration des peuples est née des paroles prophétiques du **Manifeste de Ventotene**, qui évoque ces forces conservatrices qui pour reconquérir le pouvoir se déguiseront en défenseurs de la paix, de la liberté et du bien-être général des classes les plus pauvres, cherchant à instrumentaliser la restauration de l'État-nation et à faire appel au patriotisme. Les jalousies nationales remplaceront toute tentative de fédération entre États européens, sapant la vocation européenne et l'idée même d'Europe.

Au cours des dix dernières années, l'Europe est passée culturellement d'un « berceau » à une « forteresse », en raison de la forte politisation de la question migratoire par l'extrême droite et le populisme nationaliste qui, en modifiant les termes du récit, offre une description déformée de la réalité. La méfiance envers l'inconnu et la crise économique des sociétés occidentales monopolisent le débat public sur l'immigration en instrumentalisant la peur, les stéréotypes racistes et la rhétorique xénophobe, notamment via les outils de communication les plus brefs et les plus efficaces, tels que les réseaux sociaux, où il n'y a pas de place pour la réflexion, le débat et les contre-arguments. Un problème social complexe devient ainsi insoluble si les outils culturels de l'analyse politique et sociologique font défaut, d'où la nécessité de réintroduire la réflexion et l'étude détaillée et approfondie des phénomènes, plutôt que la communication unilatérale comme principale méthodologie politique.

### **Propositions d'accueil et implications socio-normatives : Citoyens de la mer**

La présence indéniable de conflits (accueil-sécurité intérieure) qui, qu'on le veuille ou non, surgissent dans les pays d'accueil est l'une des raisons de la réglementation la plus stricte des flux migratoires. Par

conséquent, la réalisation objective et concrète du droit humain d'émigrer et de s'installer là où l'on espère trouver de meilleures chances de réaliser ses aspirations et ses projets doit nécessairement être mise en balance avec le droit correspondant de l'État d'accueil de gérer sa politique d'immigration dans le cadre du bien commun et de l'ordre établi. À la lumière de cela, il est clair que, bien qu'il existe un « *droit d'émigrer* », il n'existe pas de « *droit absolu d'immigrer* », c'est-à-dire d'entrer dans un autre pays en toutes circonstances. En effet, les pays de destination ont le droit de gérer l'immigration par l'accès et l'intégration, mais en établissant des règles humaines qui respectent la dignité des personnes. Comme l'a rappelé le pape François dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, il est vrai que « *sans loi, il ne peut y avoir de justice* », mais « *la primauté du droit exige la limitation du pouvoir, qui ne saurait donc être absolu* ».

Pour ces raisons, « même le droit n'est pas totalement souverain », car il est nécessaire de reconnaître une loi morale inscrite dans la nature humaine elle-même qui soutient et, surtout, confère au droit sa vérité, le préservant ainsi de l'agression de faux droits.

Compte tenu de la nécessité d'harmoniser la stratification des droits pénaux et civils des différents États dans le cadre européen, il convient d'identifier les atouts juridiques protégés et de proposer un cadre de réconciliation avec la philosophie et l'histoire.

Si nous réduisons notre idée de justice à un ensemble de normes positives, à des schémas qui engendrent une prolifération de lois à appliquer et simplement obéir, nous risquons de rompre le lien même entre le droit et la justice. « *Juste* », disait Aristote, « *c'est ce qui concerne l'autre, c'est vouloir ce qui est bon pour l'autre, mais l'ensemble des normes qui constituent le droit ne peut s'adapter à ce besoin que par hasard. Si la relation entre les deux pôles du droit et de la justice fait défaut, la norme n'aura rien à voir avec ce qui est juste ; mais pour maintenir cette relation, le droit doit s'efforcer d'examiner attentivement la chose jugée, cherchant à entrer en relation, autant que possible, avec son altérité.* »

# Citoyens de la mer

## Le Manifeste

L'association Energheia remercie ceux qui ont contribué à l'idée  
et mise en œuvre du projet :

*Pietro Bartolo, Sylvain Briens, Raphael Ebgı,  
Luigi Ferrajoli, Álvaro Gil Robles, Patrizio Gonnella,  
Ulf Peter Hallberg, Riccardo Noury, Michele Salomone.*

Coordination par :

*Eustachio Antezza, Felice Lisanti, Alessandra Romano.*

Matera, Septembre 2025

[www.energheia.org](http://www.energheia.org)